

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 29 Juin 1897

NOUVELLES LOCALES

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur ;
Vu l'Ordonnance du 6 juin 1867, sur la Police générale, articles 2 et 3.

Considérant que les travaux exécutés sur la nouvelle route du cimetière et particulièrement l'abatage des rochers menaçant de s'écrouler nécessitent l'interruption momentanée de la circulation des piétons et des voitures sur la partie du boulevard de l'Ouest où le passage serait dangereux.

ARRÊTONS :

Article premier — A dater d'aujourd'hui jusqu'à l'achèvement des travaux d'abatage des têtes de rochers au-dessus de la route du cimetière en construction, la circulation des piétons et des véhicules de toute nature est interdite sur le boulevard de l'Ouest entre la culée est du pont sous rails et la Villa Marguerite.

Article 2. — Les voitures arrivant du côté de Nice prendront le boulevard Charles III ; celles venant de Monte Carlo, par le pont Sainte-Dévote, prendront l'avenue du Castelletto.

Article 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article 472, numéro 15, du Code pénal.

Article 4. — Le Directeur de la Police, le Commandant des Carabiniers et l'Inspecteur des Travaux publics sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, à Monaco, le 29 juin 1897.

Pour le Maire:
L'Adjoint,
Ch^{er} DE LOTH.

VU ET APPROUVÉ :

Le Gouverneur Général,
OLIVIER RITT.

La sœur Rigal, supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui avait reçu, en 1894, la mission d'installer dans cet établissement les filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et les a dirigées depuis lors de manière à faire bénir leur charité par les malades confiés à leurs soins, vient de recevoir une autre destination. Durant ces trois années, elle avait su conquérir les sympathies de toutes les personnes avec lesquelles elle s'est trouvée en relations.

La sœur Marestan lui succède dans la régie de l'Hôtel-Dieu.

Un examen pour l'obtention du brevet élémentaire de capacité vient d'avoir lieu à Nice. Parmi les aspirantes admises au brevet, nous relevons le nom de M^{lles} Paula Colignon, élève du pensionnat des Dames de Saint-Maur ; Marie Martin, élève de l'externat ; et Elisa Maubert, élève de M^{lles} Lemonnier.

Mercredi est entré dans notre port le vapeur de commerce anglais Wood, capitaine Bowen, venant

de Newcastle avec un chargement de houille pour la Société des Bains de Mer, 17 hommes d'équipage.

Le lendemain, le yacht de plaisance *Elena*, commandé par le propriétaire Capellino, a mouillé sur rade, venant de San Remo avec 8 hommes d'équipage et 3 passagers.

Le Tribunal Supérieur a prononcé, dans ses audiences des 22 et 25 juin, les condamnations suivantes :

Dellavalle Simon, né à Serravalle Langhe (Italie), le 2 mai 1855, plombier-zingueur à Monaco, 2 mois de prison (par défaut) pour banqueroute simple.

Badiali Charles, né en janvier 1844, à Muceno (Italie), manoeuvre, demeurant à Monaco, 3 jours de prison pour ivrognerie.

Baldini Fabien-Henri, né à Monaco, le 23 août 1882, apprenti serrurier, demeurant au Carnier (Turbie), 24 heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jeudi a été célébré à Rome le mariage de M^{lle} Valérie de Wagner, fille de S. Exc. le Comte de Wagner, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime près le Saint-Siège et près la Cour I. R. A. d'Autriche-Hongrie, avec M. le Marquis Lucien del Gallo di Roccagiovine, fils de la Marquise née Princesse Julie Bonaparte.

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à Nice, de M. Jean-Baptiste-Antoine Maître, Consul de Suède et Norvège dans la Principauté, Commandeur du nombre extraordinaire des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, Commandeur de l'Ordre de la Branche Ernestine de Saxe, Chevalier des Ordres de Léopold de Belgique et de Wasa de Suède, décoré de la Croix d'Or avec Couronne du Mérite Civil d'Autriche-Hongrie. M. Maître était âgé de 56 ans

Lo Société des Régates de Monaco avait convié, dimanche, les amateurs du rowing à des régates régionales à l'aviron.

Ces réjouissances nautiques, qui ont eu lieu dans l'après-midi, avaient attiré à la Condamine une foule nombreuse. Elles ont été favorisées par une mer absolument calme. On a regretté que les équipes du Club de la Voile et du Club Nautique de Nice, n'aient pu prendre part à ces régates, à cause de la grosse mer qui a régné jusqu'à 2 heures du soir. Seule, l'équipe *Pousse-Pousse*, de Cannes, avait répondu à l'invitation de la Société des Régates de Monaco.

Voici les résultats des courses :

Canoës, parcours 1,500 mètres (1 virage). — 1^{er}, M. L. Blot, effectuant le parcours en 9 minutes 31 secondes ; 2^e, M. Biancheri, 9' 42" ; 3^e, M. Perrier, 10' 10".

Yoles franches (2 rameurs avec barreur), parcours 1,800 mètres (1 virage). — 1^{er}, *Rouge-et-Blanc* (MM. Dagnino et Nigio) en 8' 46" ; 2^e, *Pousse-Pousse* (MM. Dennery et Tarquin) en 8' 54".

L'équipe *Quand-Même* (MM. Vacarezza et Tschirret) a dû abandonner après le virage. Une rame s'était brisée.

Yoles franches (4 rameurs avec barreur), parcours 2,400 mètres (1 virage). Les équipes *Brin-d'Amour* et *Va-son-Train*, de la Société des Régates de Monaco, se sont disputé les prix, attribués ainsi : 1^{er}, *Va-son-Train*, 9' 50" ; 2^e, *Brin-d'Amour*, 9' 56".

Pendant toute cette fête nautique, la musique de la Société des Régates a joué les meilleurs morceaux de son répertoire.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Mercredi soir, le feu a pris dans le bois de Montboron, au-dessus du château de M. le comte Gurowski de Wezele. Grâce aux prompts secours, il n'a pas tardé à être maîtrisé, et le dégât s'est borné à une vingtaine d'arbres et trois ou quatre cents mètres de broussailles qui ont été consumés. Les auteurs présumés de cet incendie ont été arrêtés.

CAUSERIE

M. Demargency, ingénieur-agronome à la Ferté-Alais, a publié, dans le *Cosmos*, une intéressante notice sur l'*Eucalyptus urnigera*, qui aurait sur les variétés le plus habituellement cultivées jusqu'ici en France (*globulus*, *amygdalina*, *coccifera*, etc.) le précieux avantage de résister aux froids de l'hiver. Son bois a la couleur et l'aspect de l'acajou. Il offre à l'écrasement une résistance beaucoup plus considérable que celui du chêne, et est imputrescible à l'eau de mer aussi bien qu'à l'eau de pluie. Son prix minime le destine donc à révolutionner le pavage des rues, l'ébénisterie et la construction des navires, d'autant qu'il est susceptible d'un beau poli et résiste aux attaques des termites.

L'auteur le cultive sur une assez grande échelle. Après avoir semé les graines dans des godets, il les laisse passer le premier hiver en serre et, au printemps suivant, les met en pleine terre, en ayant soin de les pailler de novembre à avril suivant. Il n'en perd jamais par les gelées. A deux ans, l'*Urnigera* est grand garçon et peut se passer de tout paillis et de toute précaution particulière. Il réussit surtout en terrains frais et humides et croît, règle générale, de 2 mètres 30 à 3 mètres par an. Un arbre de dix ans vaut 40 francs. Dans les sols basaltiques ou granitiques il se montrera tout aussi résistant qu'en Australie.

L'*Eucalyptus* s'est parfaitement acclimaté sur notre littoral depuis une trentaine d'années. Les propriétés y sont bien connues. La vertu fébrifuge de ses feuilles est populaire. L'emploi de l'essence obtenue par distillation est entré dans la pratique de la médecine, de la pharmacie et de la parfumerie. Enfin on a reconnu depuis longtemps l'efficacité des plantations de cet arbre pour assécher les sols marécageux et neutraliser les effluves malsains par ses émanations balsamiques.

Mais les variétés propagées jusqu'ici dans le Midi n'ont pas réussi dans le reste de la France, et si les essais de M. Demargency pouvaient avoir pour effet de multiplier les plantations de l'*Eucalyptus* et de les étendre au-delà des limites où les ont maintenus jusqu'à présent les rigueurs du froid hivernal, les populations en retireraient un grand avantage.

Les compagnies de chemins de fer pourraient beaucoup pour populariser l'*Eucalyptus urnigera*. Espérons qu'elles ne négligeront pas ce moyen facile de rendre service aux contrées qu'elles desservent.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le Jubilé de S. M. la Reine d'Angleterre n'a pas été célébré seulement en Grande-Bretagne. Le soixantième anniversaire de l'avènement de la reine Victoria est une date qui intéresse toute l'Europe. Grand'mère de l'empereur allemand, de l'impératrice de Russie, de la princesse héritière de Grèce, de la princesse héritière de Roumanie, mère, grand'mère, arrière-grand'mère de tant de princes et de princesses, elle apparaît comme un grand patriarche auquel on veut partout rendre honneur. Les Anglais, d'ailleurs, sont cosmopolites : on en rencontre sur tous les points de notre planète, et partout ils conservent un souvenir fier et attendri de la souveraine dont la vie, partagée entre les devoirs de la famille et ceux du gouvernement, reste un modèle et un légitime objet de vénération.

A Paris, certains quartiers étaient pavés de drapeaux anglais, avec une profusion qui leur donnait un air de 14 juillet anglais, si j'ose user de cette comparaison. Par loyalisme, tous les magasins appartenant à des sujets de la reine étaient fermés. Impossible d'essayer un pantalon, une chemise, une paire de bottines chez un fournisseur britannique. Les parfumeurs et les pharmaciens de même nationalité avaient placardé, sur la devanture de leurs boutiques, l'avis suivant :

1837 — 1897

A l'occasion du Jubilé de S. M. la Reine d'Angleterre les Magasins resteront fermés aujourd'hui mardi 22 juin

Seuls restaient ouverts les bars, et les *afternoon tea*, et les *grill-rooms*, et les *coffee-rooms*, partout où règnent le cocktail, le gin, le whisky et autres sirops. Toutes ces devantures étaient admirablement pavées, à l'exemple du restaurant Maxim's, à qui revient le pompon.

Il y avait même, assez avant dans la soirée, dans les innombrables bars de la rue Scribe et de la rue Auber, pas mal de citoyens de la libre Albion qui semblaient aussi illuminés que les devantures elles-mêmes ; mais bah ! tout est permis un jour de Jubilé, et après tout, cela n'arrive aux Anglais qu'une fois tous les soixante ans !

Les décorations étaient très originales. Nous citerons celle de M. Maple, le grand marchand de meubles, qui devait, naturellement, se piquer d'honneur dans cette lutte, car il avait été fait, la veille, baronnet par la reine Victoria.

A citer encore l'hôtel Bristol, où descend le prince de Galles, les bureaux du *Times*, du *Daily Telegraph* et du *Galvani's Messenger*.

L'ambassade anglaise avait arboré trois immenses drapeaux, et le palais de l'Elysée, auquel le protocole ne permettait pas de pavoiser, brillait des couleurs anglaises, grâce au voisinage d'un grand magasin anglais.

×

La colonie a donné, à cette occasion, de nombreuses fêtes intimes où l'on a porté des toasts à la souveraine et où l'on a célébré ses vertus.

Les réceptions mondaines se prolongent d'ailleurs après le Grand Prix. Elles dureront jusqu'après le 14 juillet, et même au delà si la session du Parlement se prolonge.

On donne surtout des matinées musicales. Une des plus brillantes de la saison a eu lieu chez la duchesse de Bellune, en son hôtel de la rue Legendre. M^{me} Albert Lefèvre, la charmante cantatrice mondaine, et M. Raquez, l'exquis baryton, ont chanté plusieurs morceaux, puis on a joué une comédie du maître de la maison, intitulée : *Appartement à louer*.

Bien que cette œuvre ne relève pas de la critique, nous croyons pouvoir constater qu'elle a obtenu le plus vif succès et que les applaudissements qui lui ont été prodigués étaient absolument mérités. Que les professionnels du théâtre nous pardonnent cet hommage légitime.

Signalons également la très intéressante matinée donnée chez M^{me} Sigismond Bardac, où un chœur d'excellents amateurs a remarquablement exécuté *la Lyre et la Harpe*, de Saint-Saëns, et des œuvres de P. de Bréville, Moreau, R. Bardac, Halphen, Haun et G. Fauré. Succès très vif pour les solistes : M^{mes} S. Bardac, Bodelli, Mary Ador ; MM. Auguez et Humbert, et pour les auteurs qui dirigeaient leurs œuvres.

La comtesse Odon de Montesquiou-Fezensac, née princesse Bibesco, qui a entr'ouvert à ses intimes l'hôtel qu'elle vient d'acquérir à la rue Cimarosa, a donné une grande réception, à l'occasion de la signature du contrat de mariage de M^{lle} Hélène de Montesquiou-Fezensac, sa fille, fiancée au prince Gérard de Lucinge-Faucigny, troisième fils du prince et de la princesse de Lucinge-Faucigny, née de Sesmaisons.

Des fleurs partout et une décoration très artistique. Aux portes et aux cadres des grandes glaces, des guirlandes de

verdure et de fleurs naturelles cachant dans leurs corolles de petites lampes électriques.

Dans la vaste salle des fêtes étaient exposés la corbeille et les innombrables cadeaux. La première contenait : la bague des fiançailles en saphir et diamants ; une argenterie complète, un papillon en saphirs et diamants, des dentelles anciennes, des fourrures de zibeline et un diadème de deux rangs de merveilleux diamants, donné par la comtesse Odon de Montesquiou-Fezensac.

×

Un mariage qui n'a pas eu cet appareil — mais dont on a beaucoup parlé dans les journaux, les théâtres et partout — a été celui de la chanteuse Yvette Guilbert, qu'un de nos anciens et distingués confrères, M. V. Tamburini, adjoint au maire du XVIII^e arrondissement, a eu le plaisir d'unir à M. Schiller, ingénieur-chimiste américain, non sans prononcer une allocution des mieux tournées.

Les témoins de la mariée étaient MM. Redelsperger, homme de lettres, et Bac, dessinateur. Ceux du marié, MM. Bouland, journaliste américain, et George, architecte.

Tandis que Bac, le dessinateur attitré d'Yvette, prenait des croquis de la noce, la jeune épousée, toute rougissante d'émotion... et de chaleur, se cachait le visage dans son mouchoir.

M^{me} Schiller, en dépit des nouveaux devoirs conjugaux qu'elle vient d'assumer, n'abandonne pas la scène des cafés-concerts auxquels elle doit ses succès artistiques.

Une petite note habilement rédigée, nous apprend que la divette est liée, pour quelques printemps encore, à l'habile manager Marchand.

Nous aurons donc le plaisir bien parisien d'entendre Yvette Schiller nous détailler encore, avec sa science consommée de la musique, l'état d'âme des « jeunes mariées ! »

Mais, dès que ses derniers engagements seront terminés, Yvette se consacrera à la vie familiale, dans sa campagne de Vaux, entourée de petits poussins auxquels elle donnera la becquée et, nous la lui souhaitons, d'une nichée de mioches.

Heureuse Yvette !

×

Fort heureusement pour le mystère qui convient à toute lune de miel, la presse parisienne vient d'avoir un thème plus grave pour ses chroniqueurs.

Les Félibres ont demandé la croix de la Légion d'honneur pour M^{me} la duchesse d'Uzès qui a fait un très beau monument en l'honneur d'Emile Augier, monument qui doit s'élever sur une place de Valence.

Une requête signée de musiciens, de littérateurs, d'artistes de tous genres est arrivée à l'Elysée. Elle rappelle que M^{me} d'Uzès, comme auteur dramatique, et comme sculpteur, s'est affirmée toujours une artiste délicate, et que, dernièrement, au Bazar de la Charité, elle a montré un grand courage, faisant passer devant elle, avant de sortir de la fournaise, les dames qu'elle avait invitées.

×

Il y a quelques semaines les artistes de la colline sacrée de Montmartre vivaient en frères. Ils avaient des trésors d'admiration mutuelle. Aujourd'hui, quand on s'arrête pour se rafraîchir — ce qui est bien permis en ce temps de chaleur — dans quelque café artistique, on n'entend plus que cette phrase : « Nous sommes brouillés depuis la « Vachalcade ! » »

Personne, parmi les ordonnateurs de la fête, ne voulait obéir et il en est résulté un désordre qui n'était pas un *bel effet de l'art*. Le soleil aussi faisait défaut et il y avait même une rafale gênante. En outre on a eu à regretter quelques anicroches.

M^{lle} Cléo de Mérode, qui devait figurer « la Beauté » dans le cortège, s'était refusée, à la dernière heure, le directeur de l'Opéra n'ayant pas cru devoir autoriser son corps de ballet à prendre part aux réjouissances de la rue. Elle était remplacée par une fort belle personne, blonde, grande, superbement moulée, qui a obtenu le plus vif succès. Les jolies filles étaient du reste en grand nombre dans le cortège : la Déesse Liberté et la France guerrière, notamment, ont réuni tous les suffrages.

Rue Ordener, l'un des chevaux du char « La Liberté de l'Imagination » s'est abattu et s'est cassé la jambe. Rue de la Chapelle, un enfant qui était grimpé sur un arbre pour voir passer le défilé est tombé juste au moment où passait une voiture. Le véhicule a passé sur la jambe de l'enfant, qui a été conduit à Lariboisière.

Enfin, une demoiselle Jeanne Levault, âgée de vingt-deux ans, figurante, demeurant rue Caulincourt, et qui se trouvait sur le char du Veau d'Or, a été blessée à la cuisse par la chute d'un morceau de bois.

Dans la foule, plusieurs personnes se sont évanouies.

En outre, les chars étaient trop symboliques et formaient des rébus que le public ne cherchait pas à deviner. Le défilé mal réglé, fut démesurément long et on dut supprimer la partie principale de la fête, le couronnement de

la Muse de Montmartre, élue cependant par le suffrage universel. Naturellement chacun rejeté sur le voisin la cause du désordre et de la désorganisation. Toutes ces criaileries s'apaiseront et la paix se fera. Mais... nous croyons que, l'année prochaine, il n'y aura pas de vachalcade. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de vache enragée.

×

Les Ministres continuent à voyager et inaugurer tantôt des monuments, tantôt des chemins de fer, ou des canaux. M. Turrel, ministre des travaux publics, a consacré dimanche, l'ouverture de la nouvelle ligne ferrée de Paris à Montreuil par Corbeil et Melun. A cette occasion il a remis la Croix d'honneur à M. Habert, l'aimable secrétaire général du P.-L.-M. Toute la presse applaudit à cette distinction.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Fiacres sans chevaux

Dans quelques mois d'ici, la Compagnie de voitures de Paris commencera à remplacer la traction animale par la traction mécanique.

Dans son récent rapport adressé au conseil d'administration de la Société, le directeur, M. Bixio, a déclaré que le premier essai avec quelques centaines de voitures aura lieu dès le mois de juillet.

Voici en quels termes M. Bixio a annoncé cette mémorable transformation :

Il n'y a aucun doute pour nous que la traction mécanique est la vérité même pour les transports de toute nature.

De même que la locomotive a remplacé les chevaux des malles-poste et des diligences et a créé ce mouvement aussi colossal qu'inattendu de transports, de même aujourd'hui l'idée de la transformation de la traction animale en traction mécanique se pose et s'impose pour tous les véhicules, et nous sommes convaincus qu'elle amènera la même augmentation de trafic en permettant d'abaisser le prix des transports.

Comme toute idée nouvelle, comme la création des chemins de fer en particulier, la question de l'automobilisme soulève un monde d'oppositions. Nous passerons rapidement en revue les objections qui sont le plus communément présentées :

Les voitures automobiles ne marcheront pas, elles seront constamment détraquées et en réparation. Ces propos ne sauraient nous surprendre et nous les accueillons avec une certaine tranquillité, quand nous songeons que François Arago et M. Thiers, qui n'avaient, certes, ni l'un ni l'autre, un esprit banal, ont manifesté les mêmes préoccupations pour les chemins de fer.

La circulation dans Paris deviendra impossible : Pourquoi cela ? C'est le contraire qui se produira, car, du premier coup, la voie publique sera débarrassée, par la suppression du cheval, de la moitié de l'occupation de terrain exigée par les voitures attelées et rien ne sera plus facilement maniable que la voiture automobile.

Les accidents de personne seront beaucoup plus nombreux : Il n'y a aucune raison pour cela ; et vous avez appris à vos dépens combien sont malheureusement nombreux les accidents occasionnés par les chevaux, accidents qui ont singulièrement augmenté depuis que le train des voitures de place a été sensiblement accéléré par suite des exigences du public, qui veut à toute force une rapidité plus grande.

On a dit aussi que les vélocipèdes rendraient la circulation impossible, ce qui n'a pas empêché le cyclisme de prendre le développement extraordinaire auquel nous avons assisté.

Mêmes accidents avaient été prédits pour les tramways à traction mécanique, et aujourd'hui le public et les voitures ont appris à se garer à la trompe du tramway comme à la clochette du bicycliste. Nous ne croyons donc point à l'aggravation des accidents causés par les voitures automobiles, et nous sommes, au contraire, convaincus qu'il y en aura beaucoup moins.

D'ici fort peu de temps, la traction mécanique des tramways sera résolue à Paris, comme elle l'est du reste déjà, à l'heure actuelle, dans la plupart des grandes capitales du monde, qui sont généralement plus avancées que nous sous ce rapport.

Il n'existe aucun doute dans notre esprit, la question de la transformation de la traction est posée dans des ter-

mes tels que sa solution s'impose et ne peut tarder à entrer dans le domaine des faits.

La question générale étant ainsi posée et ces déclarations de principe faites, vous désirez certainement savoir où en est la question pratique

Deux forces d'énergie se trouvent en présence pour permettre la traction mécanique : le pétrole et l'électricité.

Ces deux modes d'énergie comparés ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Sans repousser d'une façon absolue le pétrole, nous préférons l'électricité pour Paris.—Nous étudions avec grand soin tous les systèmes qui se produisent ; aucun d'eux ne nous semble donner à l'heure actuelle une satisfaction absolue. Il faut s'attendre, du reste, à ce que nous arriverons aux essais pratiques auxquels nous touchons.

Il ne faudra pas s'effrayer si nos premiers résultats ne sont point complètement satisfaisants. La question se présente à nous sous deux aspects : le premier est la recherche d'un moteur qui nous permette d'user temporairement notre matériel actuel en nous donnant du temps pour faire des expériences ; le second est la recherche d'un type de voiture définitif, complètement nouveau et en rapport avec un mode d'exploitation forcément différent de celui actuel.

L'Automobile-Club a institué, pour le 4 avril 1898, un concours général de fiacres automobiles qui rendra un très grand service à notre industrie.

Ce concours ne nous dispense pas, bien au contraire, de nos études personnelles, que nous pousserons avec activité.

Nous avons en ce moment des voitures en préparation chez différents inventeurs ou fabricants en vue de l'emploi, soit du pétrole, soit de l'électricité. Vous avez pu voir déjà, à l'exposition du Cycle, deux de nos voitures, un coupé et un milord, armés d'un moteur à pétrole, établi sur le principe de l'interchangeabilité, c'est-à-dire pouvant passer de la voiture fermée à la voiture découverte. Nous espérons très prochainement pouvoir en faire quelques expériences suivies.

Pour nous résumer, messieurs, nous considérons, pour les raisons que nous vous avons données, que la traction mécanique s'impose.

A quelle époque cette réforme appelée à modifier si profondément la physionomie de Paris se réalisera-t-elle ?

Le *Temps* a posé cette question à M. Bixio et voici sa réponse :

Je serais bien embarrassé de vous fixer une date, même approximativement, nous dit-il. Vous comprenez qu'une pareille transformation ne peut s'opérer du jour au lendemain. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous travaillons avec ardeur à la solution du problème. Mais nous ne sommes que dans la période des essais.

Allez-vous procéder à des expériences publiques, demandons-nous ? Espérez-vous envoyer bientôt aux stations des voitures automobiles ?

— Certainement. D'ici peu de temps, nous mettrons à la disposition des Parisiens quelques voitures automobiles, quelques-unes seulement afin de voir comment elles fonctionnent et comment elles sont accueillies par les voyageurs.

Elles n'auront pas toutes le même moteur, et ces expériences nous permettront de comparer la valeur des différents systèmes que nous possédons.

Avez-vous une préférence pour l'un des deux mondes d'énergie, le pétrole ou l'électricité ?

— Oh ! je préfère l'électricité, répond vivement M. Bixio. Elle est déjà utilisée avec succès par les compagnies de tramways et je ne désespère pas de suivre leur exemple. Je vois très bien mes voitures sillonnant les rues de Paris, munies d'accumulateurs chargés pour plusieurs heures le matin au dépôt central. Vous m'objecterez ; « Mais une fois l'énergie électrique épuisée vos véhicules resteront en détresse sur la voie publique ? » Allons donc ! Est-ce que les secteurs électriques ne sont pas là pour un coup. Quand mes cochers — car, ce sont mes cochers que je vais transformer en mécaniciens — s'apercevront que l'accumulateur a besoin d'être rechargé, ils iront acheter à la section électrique le nombre de kilomètres qui leur sera nécessaire. Voilà tout.

— Mais ne craignez-vous pas que cette substitution de la traction mécanique à la traction animale, qui sera

certainement bien accueillie par les chevaux, enchante moins qu'eux les Parisiens qui risqueront d'être assourdis par ces véhicules tapageurs ?

— Pas du tout. Les voitures à moteur électrique semblent glisser sur le pavé. La trépidation est supprimée et elles font moins de bruit que les sabots du cheval frappant le pavé. Et puis il me reste à vous signaler un autre avantage, auquel le public ne sera pas insensible. Ce nouveau mode de locomotion permettra la diminution du prix de la course. On pourra, plus tard, faire une course pour 80, pour 70, peut-être même pour 60 centimes, tant l'économie réalisée par la Compagnie sera grande.

Ainsi tout le monde pourra se féliciter de cette innovation : le public, la Compagnie et les cochers. Car, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, nous transformons nos cochers en mécaniciens. L'apprentissage ne durera pas longtemps. En trois ou quatre jours notre excellent personnel saura conduire les automobiles, nous aurons ainsi la satisfaction de ne pas établir la prospérité nouvelle de la Compagnie sur le chômage d'estimables travailleurs. A ceux qui prétendraient que nos conducteurs ne connaissent pas la machine qu'ils montent, ne sauraient pas la réparer en cas de besoin, nous répondrions qu'un cocher n'a jamais eu besoin d'être charron pour conduire un fiacre attelé d'un cheval.

L'Exposition de Toulon

Une Exposition Internationale s'ouvrira à Toulon le 28 août 1897. Elle aura rapport aux vins et spiritueux, à l'agriculture et à l'enseignement agricole, à l'alimentation publique de toute sorte, à l'hygiène, à l'art industriel et maritime pour le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Les récompenses décernées aux exposants consisteront en Diplômes et Médailles commémoratives.

D'après le règlement général de l'Exposition, tout propriétaire récoltant en France, Algérie, Tunisie, Corse et possession française, recevra un emplacement gratuit pour exposer ses produits, y compris les produits de la laiterie.

Les demandes doivent être adressées à M. l'Administrateur de l'Exposition, rue Chalaunes, 11, à Toulon (Var).

L'Administrateur-Trésorier : L. AUREGLIA.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Capital : 675,000 francs

MM. les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont informés qu'ils ont, jusqu'au 10 juillet prochain, un droit à la souscription des obligations 4 % émises par la Société, à raison de deux obligations pour trois actions.

Ils devront, pour faire valoir leur droit, présenter leurs titres au siège social à Monaco, 2, rue Imberty, où il leur sera donné tous renseignements concernant l'émission.

Passé le 10 juillet, les obligations émises seront attribuées aux souscripteurs ordinaires.

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300,000 FRANCS

Siège social : Chemin du Cap d'Aglio, Monaco

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au siège social à Monaco, pour le **Jeu**di 15 Juillet 1897, à 5 heures de relevée.

ORDRE DU JOUR

1° Statuer sur la proposition du déplacement de l'usine ;

2° Autoriser la création d'obligations nouvelles.

Conformément à l'article 31 des Statuts, tout propriétaire de dix actions au moins, dont les titres sont au porteur, doit, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, déposer ses titres au siège social, avant l'ouverture de l'Assemblée.

NOTA. — La présente publication annulant celle qui a paru dans le *Journal de Monaco* du 22 juin 1897.

AVIS DE MARIAGE

Il est porté à la connaissance publique que :

1° Le nommé **Nils Sigurd Adolf Askergren**, directeur de gymnastique, demeurant à Münster am Stein, et auparavant à Monaco, fils des époux WILHELM ASKERGREN, agent, et AUGUSTE FREDERICA RUDBERG, sans profession, tous deux demeurant à Stockholm ;

2° Et **Suzanne Jacobine Elise Ludwig**, sans profession, demeurant à Monaco, fille de ADOLF LUDWIG, employé de Caisse, demeurant à Monaco, et de son épouse décédée, SUZANNE THYRI, sans profession, ayant également demeuré à Monaco en dernier lieu ; ont l'intention de contracter mariage ensemble.

L'avis de mariage doit être publié dans la commune de Münster am Stein, ainsi que dans un journal paraissant à Monaco.

Rüdesheim, circonscription de Kreuznach, arrondissement de Coblenze (Prusse), le 21 juin 1897.

Bureau de l'état civil,

Le Représentant,
FABER.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco rue du Tribunal, n° 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Sur la poursuite de : mademoiselle Anna-Françoise GASTAUD, célibataire-majeure, fleuriste ; 2° madame Claudine-Louise GASTAUD, repasseuse, épouse de monsieur Emile MICHEL, peintre, et de celui-ci comme mari, pour la due assistance et autorisation de son épouse ; 3° monsieur Clément-François GASTAUD, jardinier ; 4° et monsieur Barthélemy-Adelin GASTAUD, soldat au 88^e régiment de ligne ; demeurant tous à Cannes ;

En présence ou eux dûment appelés, de : 1° la dame Elisabeth JOURDAN, veuve de Henri GASTAUD, sans profession, demeurant à Cannes ; prise tant en propre qu'en qualité de mère et tutrice légale de Elisa-Charlotte GASTAUD, sa fille mineure, demeurant avec elle ;

2° la dame Marie-Louise-Isabelle CLAVIO, veuve de Jean-Baptiste GASTAUD, cultivatrice, demeurant à la Turbie ; prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Louise GASTAUD, Michel GASTAUD, François GASTAUD et Baptistin GASTAUD, frères et sœur, ou quatre enfants mineurs, demeurant avec elle ;

3° et madame Elisa GERSIN, veuve de Charles GASTAUD, sans profession, demeurant à Nice ; prise tant en propre qu'en qualité de tutrice légale de Joseph GASTAUD, son fils mineur, demeurant aussi avec elle.

Collocitants.

Et aux termes d'une ordonnance d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le deux avril dernier, enregistré ;

Le sieur Clément CHAIS, employé au Casino et propriétaire, demeurant à Monaco, s'est rendu adjudicataire du premier étage et du magasin au rez-de-chaussée de la maison, sise à Monaco, rue des Briques, numéro 5 ; le tout confrontant, savoir : le premier étage, au-dessus, les époux Couarraze ; au-dessous le magasin dont il va être parlé ; à l'est et à l'ouest, monsieur Paul Olivier, et au midi, la rue des Briques ; — le magasin, au-dessus, le premier étage dont il vient d'être parlé ; à l'est et à l'ouest, ledit monsieur Paul Olivier, et au midi la rue des Briques.

Cette adjudication a eu lieu au prix de quatre mille huit cents francs, outre les charges.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept avril dernier, volume 57, numéro 8, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur, ce jourd'hui même.

Cette insertion ayant pour but de purger l'immeuble susdésigné de toutes hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant droit de prendre des inscriptions de cette nature, qu'elles devront en requérir l'inscription dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble dont il s'agit.

Monaco, le 29 juin 1897.

Pour extrait conforme,

Signé : VALENTIN.

EXTRAIT

PUBLIÉ en EXÉCUTION de L'ART. 832 du CODE de PROCÉDURE CIVILE

Par jugement contradictoire entre les parties, rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-cinq juin courant, enregistré, la dame **Marie-Thérèse-Léonie-Leves MICHELIS**, employée, demeurant à Monaco, épouse du sieur **Charles-Joseph FOULLEROUX**, bijoutier, demeurant aussi à Monaco, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari et aux torts de celui-ci.

Monaco, le 29 juin 1897.

Pour extrait certifié conforme,
Ch^r DE LOTH, avocat.

FAILLITE ISOUARD (fils)

A VENDRE, de suite et dans de bonnes conditions, fonds de commerce de **mercerie**, sis à Monaco, boulevard des Moulins, *maison Brégnat*, comprenant, marchandises, mobilier, clientèle et droits au bail.

S'adresser à M. RAYBAUDI, syndic.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier, à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de :

Un cheval bai, âgé de six ans, taille 1 m. 20 environ.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : H. BERTRAND.

TRIBUNAL SUPERIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement du 25 juin courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite le sieur **Joseph Chiorino**, épiciier à Monaco, 4, rue Grimaldi, et a fixé provisoirement l'ouverture de cette faillite au 23 du même mois.

M. PICOT-LABEAUME, juge audit Tribunal, a été nommé commissaire, et M. Auguste Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 26 juin 1897.

Pour extrait conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef :
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur **Joseph Chiorino**, épiciier à Monaco, 4, rue Grimaldi, failli, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 6 juillet prochain, à 2 heures de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef :
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Boutelle**, épouse **Froment (Maison d'épicerie Pons)**, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 13 juillet prochain, à 2 heures de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 26 juin 1897.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

A VENDRE A L'AMIABLE

dans de bonnes conditions

un matériel complet d'entrepreneur de travaux publics comprenant notamment :

Bois, cordages, ustensiles et matériaux de toute sorte, machine automobile, monte-charge avec tous accessoires ;

Atelier complet de menuiserie avec moteur à gaz de la force de quatre chevaux, machine moulurière et raboteuse, machine à mortaises, tour en fer parallèle, machine degauchisseuse, toupie en fonte avec accessoires, établi de scie circulaire avec dix lames, et meules en grès à tableaux automatiques, etc., etc.

Atelier complet de serrurerie avec machines à percer à colonnes, à charriots fixes, bascule fixe, machine portative, meule émeri à pédale, machine à levier poinçonneuse, cisaille à tôle et à poinçon fixe, etc., etc.

Six chevaux, phaéton, break, victoria, tombereaux, charrettes, etc., etc.

Le tout dépendant de la faillite du sieur **Emmanuel Isouard**.

S'adresser à M. RAYBAUDI, syndic, au Greffe du Tribunal Supérieur, à Monaco.

FAILLITE DELLAVALLE

A VENDRE, de suite, **Fonds de Commerce de Plomberie et de Zinguerie**, sis à Monaco, 12, boulevard Charles III.

Comprenant : Marchandises, outillage, clientèle et droit au bail.

S'adresser à M. CIOCO, syndic.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 21 au 27 juin 1897

NEWCASTLE, vapeur <i>Wood</i> , angl., c. Bowen	houille.
SANREMO, yacht à voiles <i>Elena</i> , ital., c. Cappellini, passagers.	id.
MARSEILLE, navicello <i>Isabelle</i> , fr., c. Roudin,	briques.
id. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sanmartin,	id.
CANNES, b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	sable.
id. b. <i>Jeune-Louis</i> , fr., c. Contes,	id.
id. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin,	id.
id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
id. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone,	id.
id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Rouvier,	id.

Départs du 21 au 27 juin

TARRAGONE, br. goël. <i>Catterina</i> , mon. c. Revelli,	fûts vides.
A LA MER, yacht à voiles <i>Elena</i> , ital., c. Cappellini, passagers.	id.
AJACCIO, golette, <i>Marie</i> , fr., c. Spirito,	sur lest.
SAINTE-RAPHAËL, navicello, <i>Isabelle</i> , fr., c. Roudin,	id.
CANNES, b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	id.
id. b. <i>Jeune-Louis</i> , fr., c. Contes,	id.
id. b. <i>Louise</i> , fr. c. Garel,	id.
id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
id. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone,	id.
id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Rouvier,	id.

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO
Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU. PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCIERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, samedi, mercredi et dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
21	763.9	764.1	763.7	763.9	763.9	20.1	23.1	26.2	22.2	21.5	54	—	Beau		
22	763.5	763.2	762.9	762.1	762.7	21.5	24.2	27.6	22.8	20.5	61	S E faible	id.		
23	762.5	762.9	762.5	762.2	762.3	23.8	24.2	28.1	22.1	21.2	63	S O faible	id.		
24	761.5	761.9	761.3	760.9	761.3	22.5	21.5	27.3	22.2	21.2	59	id.	id.		
25	761.9	762.1	761.7	761.5	762.2	21.3	25.2	28.9	23.2	21.5	57	id.	id.		
26	760.7	761.2	760.9	759.9	760.1	23.2	25.5	28.3	23.2	21.8	55	S E faible	id.		
27	761.5	762.1	761.9	761.3	761.1	24.2	25.1	28.5	22.2	21.2	67	id.	Variable, pluie la nuit.		
DATES		21	22	23	24	25	26	27							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	26.8	27.6	28.3	28.2	29.2	28.5	28.5						
		Minima	20.2	19.1	18.9	19.8	19.8	19.9	20.3						
											Pluie tombée : 2 ^{mm} 3				